

Stratégie rectangulaire et mise en forme géométrique des terres au Cambodge

Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 13.10.Q05

mars 2024

Mots clés : Cambodge, planification économique, maille agraire, *stratégie rectangulaire*

Cette fiche étudie le rapport existant entre la *stratégie rectangulaire*, terme désignant la planification économique et sociale globale du Cambodge, et la mise en forme géométrique d'une superficie toujours plus grande. Les concessions faites aux firmes contribuent à cette transformation de la morphologie territoriale et agraire, mais la géométrisation des formes dépasse singulièrement les périmètres des concessions pour concerner progressivement une très importante part du pays.

La stratégie rectangulaire et la géométrisation des formes

Par *stratégie rectangulaire pour la croissance, l'emploi, l'équité et l'efficacité*, les autorités du Cambodge désignent une politique de développement qui passe par la définition d'abstractions (les rectangles), parce que chaque volet de cette politique possède à chaque fois quatre côtés. Ainsi, pour la politique de développement du secteur agricole, le rectangle métaphorique présente quatre côtés : 1) la diversification des productions ; 2) la réforme foncière et celle des concessions minières ; 3) la réforme des activités de pêche ; 4) la réforme de l'exploitation forestière. La phase IV de cette planification est en cours, et son schéma stratégique a été défini en 2018 pour se développer jusqu'en 2023.

De ce fait, les contrats que le gouvernement passe avec les firmes nationales ou étrangères qui investissent dans l'agro-industrie et l'exploitation forestière s'inscrivent dans cette *stratégie rectangulaire* et y font explicitement référence. Mais, en dehors des concessions, le gouvernement poursuit ou met en place des politiques de refonte des campagnes qui aboutissent aux mêmes résultats : régularisation progressive de la morphologie agraire et réorganisation de l'habitat et du parcellaire à des fins productives.

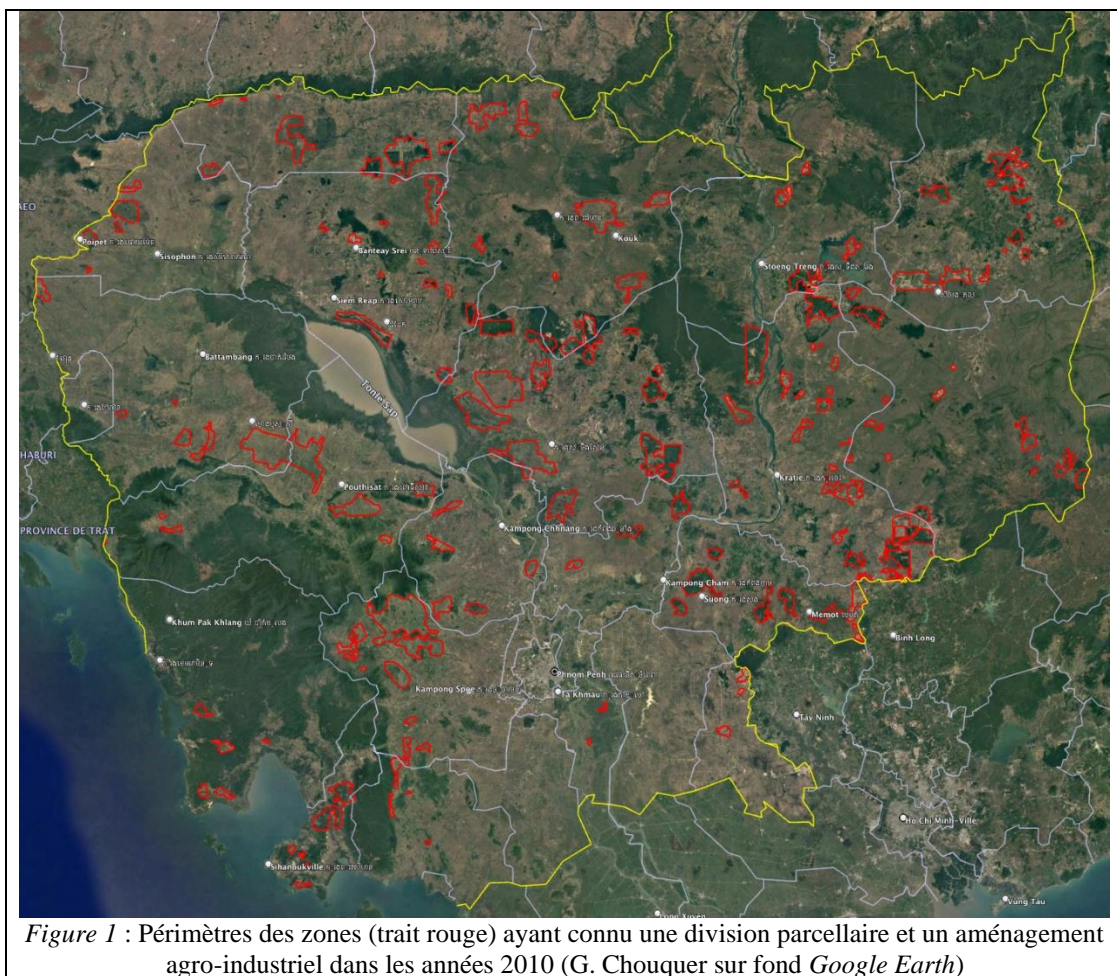
Il devient alors intéressant d'observer qu'ensuite, la réalisation de ces aménagements et de ces concessions d'exploitation passe par une transformation souvent radicale de la planimétrie, avec mise en place de formes quadrillées, assez souvent même géoréférencées, selon l'orientation des méridiens et des parallèles. La géométrisation des formes constitue ainsi un écho ou un prolongement planimétrique à la *stratégie rectangulaire* abstraite des politiques publiques. On passe ainsi du quadrillage intellectuel des concepts aux quadrillages réels des formes de terrain. On manque de l'information nécessaire pour savoir si ce prolongement, de l'économique au planimétrique, a été pensé et suscité, ou bien s'il est dû à la somme des initiatives locales, concession par concession.

Comme le mouvement d'implantation de ces formes planimétriques nouvelles a connu un très vif essor pendant une décennie (environ 2008-2020), on constate que le territoire du Cambodge évolue progressivement vers une espèce de modèle australien ou nord-américain. Des géométries historiques – en place quelquefois depuis des siècles (par exemple autour d'Angkor) ou plus récentes (les géométrisations dues aux réformes du pouvoir communiste) – aux mailles de l'agriculture de firme, le processus va dans le même sens : transformer profondément la planimétrie de l'espace géographique cambodgien. Mais la géométrie des exploitations agro-industrielles se diffuse par mitage progressif, et non par une planification d'ensemble du type du *Township and Range System* du domaine public nord-américain. De même, elle connaît des exceptions, toutes les nouvelles divisions n'étant pas géoréférencées.

Le développement des formes géométriques dans la dernière décennie

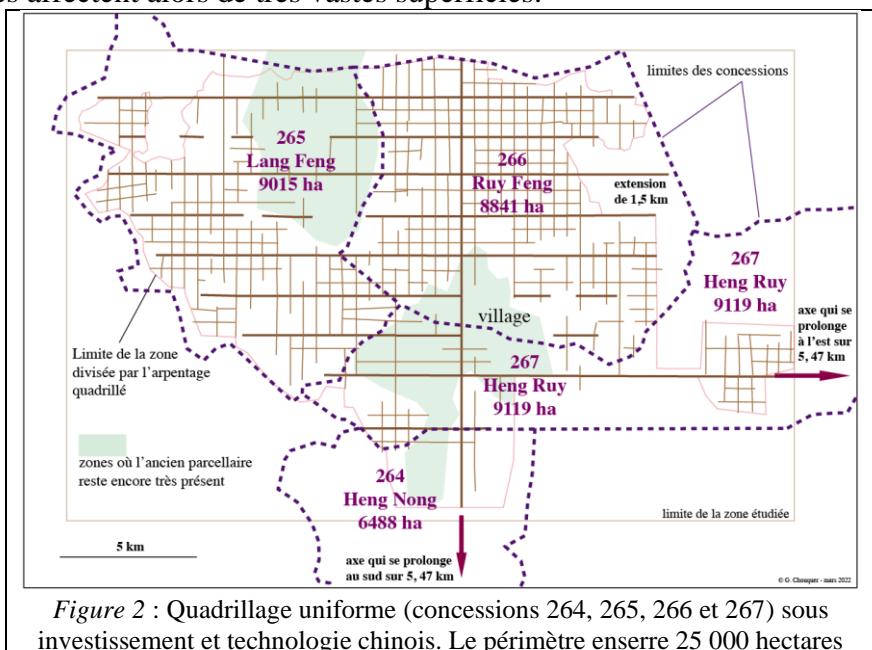
La carte de la *Figure 1* est un relevé de tous les zones qui ont connu une transformation géométrique de leur planimétrie agraire depuis 2008 environ, et pendant la décennie des années 2010. On relève 196 zones (périmètre dessiné sur *Google Earth*), représentant un peu plus d'un million d'hectares environ. On peut donc dire que, durant cette décennie, environ un million d'hectares ont changé radicalement de nature d'occupation

du sol, de forme planimétrique et de destination agricole, les principales transformations étant celles qui ont fait passer le sol de l'état forestier à l'état agro-industriel, à la suite de défrichements systématiques, mais pas uniquement.



Dans ce phénomène, la part des concessions massives aux entreprises est forte. La mise en œuvre d'un projet agro-industriel dans une concession commence toujours par une refonte de la planimétrie viaire et parcellaire. Dans ce domaine, en termes d'efficacité de la mise en œuvre, les entreprises chinoises et vietnamiennes sont en tête de tous les autres opérateurs ; leurs concessions évoluent vite, et les damiers de chemins et de grandes parcelles régulières affectent alors de très vastes superficies.

Dans l'exemple de la Figure 2, les concessions 264, 265, 266 et 267 de l'inventaire général – toutes quatre concernant des entreprises dans lesquelles l'investissement est d'origine chinoise –, le périmètre (trait continu en rose) enclose une superficie de 25 000 hectares, tuilant sur les quatre concessions (264, Heng Nong pour 6 488 ha ; 265, Lan Feng pour 8 841 ha ; 266, Rui Feng pour 9 015 ha ; 267, Heng Rui pour 9 119 ha). Or le quadrillage est unique, passant d'une concession à l'autre et provoquant le début d'une géométrisation de toute la région, sur une base géoréférencée ; le quadrillage se poursuit d'ailleurs vers l'Est, dans la



concession 268 (hors de la *Figure 2*), probablement également chinoise (*Heng Hue* ou *Heng You Cambodia Company Ltd*).

Des indices existent aussi pour avancer l'idée que le quadrillage en question est en cours de diffusion au Sud, dans la concession 264 : on repère en effet des prolongements d'axes et le début de mise en place d'axes perpendiculaires dessinant les bandes et les parcelles. Au total, ce seront donc plus de 40 000 hectares qui vont connaître une nouvelle maille agraire, fondée sur la division géométrique quadrillée la plus régulière.

Dans ces concessions, des parcellaires et des habitats antérieurs sont supprimés ou réinterprétés en fonction de la grille. On mesure ainsi la façon dont les concessions agro-industrielles progressent par mitage géographique de l'espace et par absorption des planimétries antérieures, dans le but de les transformer.

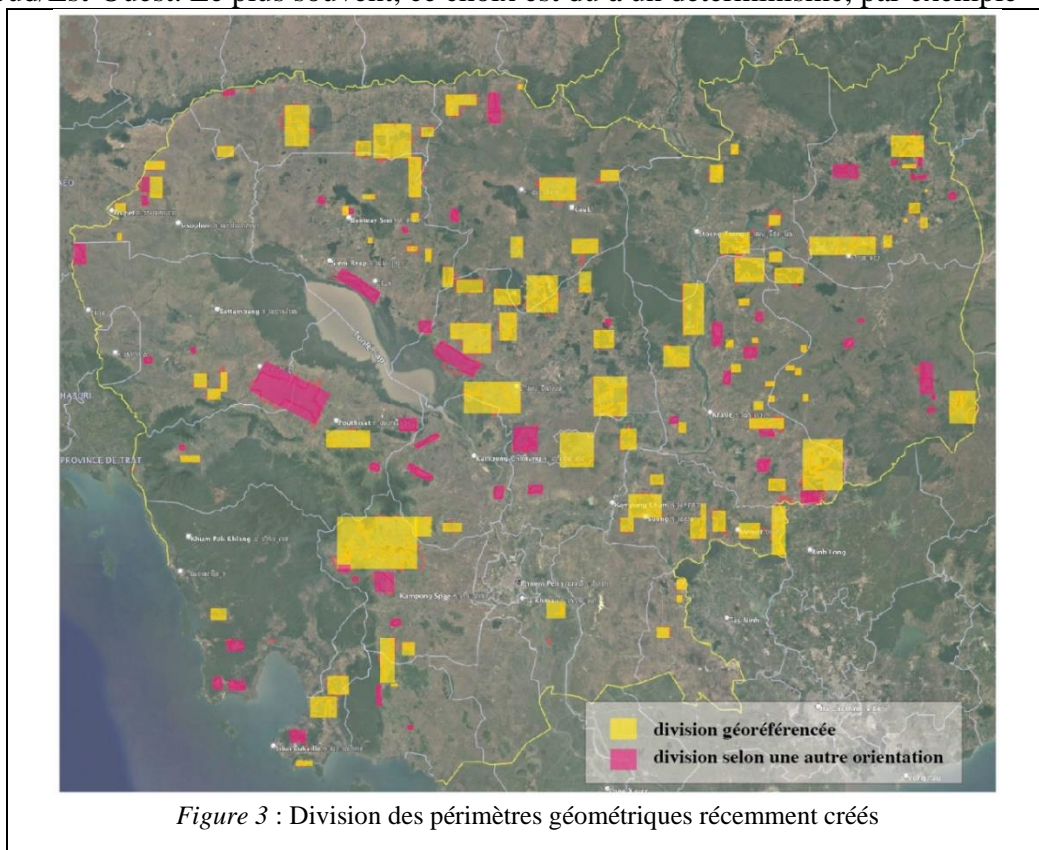
Ce qui est en jeu, avec le cas cambodgien, c'est le retour périodique de la forme géométrique, espèce de pulsion qu'affectionnent plusieurs types de sociétés. Aujourd'hui, avec les aménagements agro-industriels, et tout particulièrement dans les concessions aux firmes, la grande maille agraire devient le véhicule de la géométrie. On rejoint ainsi, mais avec des spécificités propres au territoire cambodgien, la notion de grande maille agraire démontrée par M.-C. Maurel comme un invariant de l'histoire agraire des pays de l'Europe médiane, mais aussi de l'Est.

Mitage par orientation géoréférencée

Quelques concessions ou aménagements hors concessions adoptent des plans de division ne respectant pas l'orientation courante Nord-Sud/Est-Ouest. Le plus souvent, ce choix est dû à un déterminisme, par exemple

le relief ou l'hydrographie. Mais les plus nombreuses adoptent une division orientée selon les points cardinaux. Ainsi, comme le met en évidence la *Figure 3*, l'orientation géoréférencée s'installe par mitage de l'espace géographique et tend à se diffuser, y compris à des zones voisines a priori non concernées par le projet agro-industriel et sa division agraire.

Dans la *Figure 4* (en page 4), on voit comment deux zones géométriques divisées selon l'orientation géoréférencée sont réunies par une route rectiligne de 29,3 km de long, qui joue le rôle de morphogène transportant l'orientation de l'une à l'autre. Il suffit de suivre le cours de cette route pour observer comment l'orientation géoréférencée se diffuse à l'occasion des arpentages.



Le mécanisme juridique de l'absorption et du mitage

Grâce à la lecture des contrats publiés par l'étude de la FIDH (cf. ci-après), on comprend quelle est la base juridique du mécanisme d'absorption¹.

¹ Sur l'aspect juridique des concessions massives de terres, voir de Gérard Chouquer : *Terres porteuses. Entre faim de terres et appétit d'espace*, Actes Sud/Errance, 2012, notamment le chapitre 5 : "Du mythe de la vacuité à la réalité domaniale", p. 89-109. [page 3](http://www.academie-agriculture.fr) Fiche consultable sur le site internet www.academie-agriculture.fr onglet "**Publications**" puis "**Table des matières des documents de l'Encyclopédie**".



Figure 4 : Route jouant le rôle de morphogène entre deux concessions éloignées

- Les firmes candidates reçoivent une concession dans le cadre de la *Stratégie rectangulaire*. La terre concédée n'est pas donnée en pleine propriété, mais elle est préalablement reclassifiée c'est-à-dire qu'elle passe du statut de domaine public de l'État à celui de domaine privé de l'État, donc susceptible de pouvoir être concédée pour exploitation agro-industrielle. C'est ainsi que des forêts, antérieurement classées comme zones protégées, changent de statut et deviennent exploitables pour autre chose que l'exploitation strictement forestière puisque les contrats spécifient les types de culture concernées (hévéa, biocarburants, canne à sucre, palmier à huile, diverses céréales et manioc). Les firmes reçoivent alors les terres selon des contrats emphytéotiques, le plus souvent de 70 ans, avec une tendance (depuis la révision de 2015) à être réduits à 50 ans.
- Puis ces firmes concessionnaires traitent avec les occupants, soit une convention de déplacement avec compensation financière, soit une convention de réaffectation de terres hors de la zone qui va être consacrée à l'exploitation agro-industrielle, mais dans le périmètre de la concession. D'autres populations vont dans des villages d'ouvriers de la plantation, pour celles des personnes devenant des employés.

Un exemple : le rapport de la FIDH sur les concessions dans la région de Monduliri (à l'extrémité sud-orientale du pays), a publié en octobre 2011 les contrats et modèles de contrats établis par la filiale de l'investisseur français Socfin, KCD. Les évictions de population y prennent la forme d'accords dits de compensation, la compensation étant financière ; ou d'implantation, s'il y a réinstallation sur une autre terre de la concession. Si l'éviction est possible, c'est parce que les paysans occupants ne sont pas en possession d'un titre, mais sont considérés comme étant occupants sans titre du domaine privé de l'État ("*Étant donné que la famille occupe une parcelle de terre sur la concession...*" dit le second considérant de l'accord). Avant d'être converties en terres privées de l'État, de telles terres sont dites vacantes et sans maîtres, au sens juridique du titre de propriété.

Gérard CHOUQUER, membre de l'Académie d'Agriculture de France

Ce qu'il faut retenir :

Le Cambodge connaît une double évolution qui modifie en profondeur sa morphologie agraire : d'une part une planification globale connue sous le titre de *stratégie rectangulaire*, d'autre part une politique soutenue de concessions économiques agricoles et forestières qui concerne actuellement plus de 300 contrats et 2,5 millions d'hectares. Le résultat est une refonte géométrique de l'habitat, de la voirie et du parcellaire, dans et hors de ces périmètres concédés, qui modifie profondément l'espace par mitage progressif.

Pour en savoir plus :

- *Cambodia land cleared for rubber rights bulldozed, The impact of rubber plantations by Socfin-KCD on indigenous communities in Bousra, Monduliri*, rapport de la FIDH, n° 574a, octobre 2011, 74 p.
- Gérard CHOUQUER : *Atlas des concessions de terres au Cambodge dans le domaine agricole et forestier. 13 De la Stratégie rectangulaire du développement à la mise en forme géométrique des terres*, octobre 2021, 9 p. ; <https://manoma.hypotheses.org> (version détaillée de cette fiche)
- Marie-Claude MAUREL : *La grande maille agraire en Europe centrale : un invariant spatiotemporel ?*, dans *Les agricultures de firme*, dossier de la revue *Études rurales*, n° 190, juillet-décembre 2012, p. 25-48
- Document sur la stratégie rectangulaire du gouvernement : http://cdc-crdb.gov.kh/en/strategy/documents/Rectangular_Strategy_Phase_IV_Eng.pdf